



1458 - CURIEUX PRÊCHE

Le curé de Fay a déjà été condamné, sous peine d'excommunication à 10 livres tournois d'amende, et à enlever dans la quinzaine son blé de dîmes qu'il a déposé dans l'église.

Continuation d'enquête contre le curé de Fay, accusé d'avoir prononcé au prône dans l'église de Charmoy, des paroles qu'un témoin rapporte ainsi :

« Bonnes gens, pensés à voz consciences et ne resemblés pas ung de mes parrochiens qui n'est pas icy. Il c'est confessez à moy, et depuis qu'il c'est confessez à moy, il c'est rempliz de charoine et en a tant prins que il l'a revomie. Il vault pis que ung chien ».



Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, de septembre 1457 à mai 1458



1858 LES REGISTRES SONT PLEINS DE JOIE MAIS AUSSI DE TRISTESSE...

ACTES DE DÉCÈS.

Nota. MM. les Officiers de l'Etat civil sont invités à rédiger les actes conformément aux formules imprimées placées en tête des Registres.

N^o 2^o
 Du 10 février 1858 Décès de
 Alphonse Hippolyte Cordet
 Cordet.

Le dix mil huit cent cinquante huit le dix de mois de février à neuf heures du matin par devant nous Jean-Alexis Pigeot Maire officiel de l'état civil de la commune de Fay canton de marilly-le-bray département de l'Aube est comparu Alexandre Rodinat âgé de quarante neuf ans cultivateur et honore Rodinat âgé de quarante cinq ans cultivateur; tous deux demeurant audit Fay, et tous les deux ouï du défunt ci après nommé lesquels nous ont déclaré qu'hier dix février à huit heures et demie du soir Alphonse Hippolyte Cordet âgé de trente deux ans instituteur demeurant à Fay rue à marilly-le-bray fils de Jean Baptiste Cordet et de Marie Justine Guichard épouse de Alphonse Lulalie Godier est décédé en la maison commune de Fay et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Signature: Rodinat, Pigeot, Cordet

N^o 2^o
 Le 11 février 1858
 Naissance de
 Alphonsine Armonie
 Cordet.

Le onze mil huit cent cinquante huit le onze de mois de février à neuf heures du matin par devant nous Jean-Alexis Pigeot Maire officiel de l'état civil de la commune de Fay canton de marilly-le-bray département de l'Aube est comparu Godier Jean Charles âgé de cinquante trois ans menuisier demeurant à Fay le quel nous a déclaré qu'aujourd'hui à huit heures du matin est né en la maison-site audit Fay un enfant du sexe féminin qu'il présente au quel il a déclaré donner les prénoms de Alphonse Armonie le quel enfant est né de Alphonse Lulalie Godier âgée de dix huit ans épouse Monsieur Cordet Alphonse Hippolyte endon s'ira instituteur à Fay décidé le dix février présent mois audit Fay.

La dite déclaration faite en présence de Alexandre Rodinat âgé de quarante neuf ans cultivateur et de honore Rodinat âgé de quarante cinq ans cultivateur demeurant tous les deux audit Fay et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

Signature: Pigeot, Rodinat, Godier

Déclarations le même jour et à la même heure !!!

source : Site des Archives de l'Aube, Fays-Lès-Marcilly : 1793-1762 décès, page 269/287_1793-1862 naissance, page 322/338
 Relevé par Elisabeth HUÉBER